

Bâtiment et Travaux Publics en Haute-Normandie

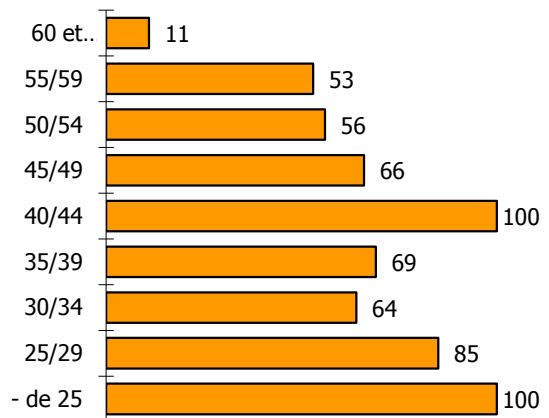
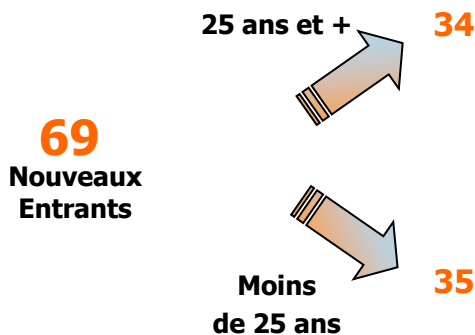
604 salariés
16,6 % de moins de 25 ans
38,0 ans d'âge moyen

Le Constructeur (ou la constructrice) d'Ouvrage d'Art béton armé

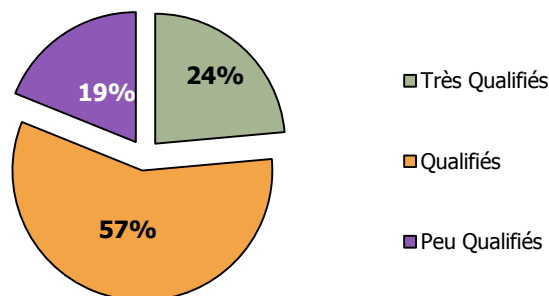
Intervient principalement dans la construction de grands édifices dont la structure est constituée de béton armé. Il commence souvent par mettre en place le ferrailage, puis prépare les coffrages et y coule le béton, avant d'effectuer la délicate opération de décoffrage.

L'emploi salarié aujourd'hui : 604 constructeurs d'O.A. béton armé

La pyramide des âges en 2007



Les qualifications en 2007



Le besoin annuel de renouvellement : 39 jeunes qualifiés (2)

Dans un contexte de croissance (1) faible et non assurée, les entreprises souhaitent renforcer :

- à 20 % la part des jeunes (+3 %)
- à 85 % les jeunes qualifiés (+3 %) (2) dans leurs effectifs à l'horizon 2012.

Le besoin annuel de renouvellement à l'horizon 2012

en JEUNES 46

Dont jeunes QUALIFIES (2) 39

(1) Scénario établi en concertation avec un échantillon d'entreprises TP de Haute-Normandie

(2) Somme des qualifiés et très qualifiés

Bâtiment et Travaux Publics en Haute-Normandie

La formation aujourd'hui :

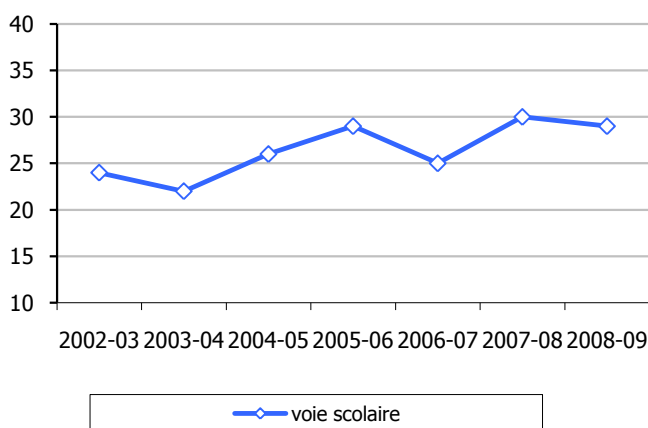
59 jeunes en formation

Les formations initiales en Haute-Normandie en 2008/2009

(totalité des effectifs en formation)

BEP « TP – Construction ouvrages d'art »

29



2008

Taux de réussite

BEP

76,9 %

Les autres formations des jeunes en Haute Normandie

2008

Contrats de professionnalisation

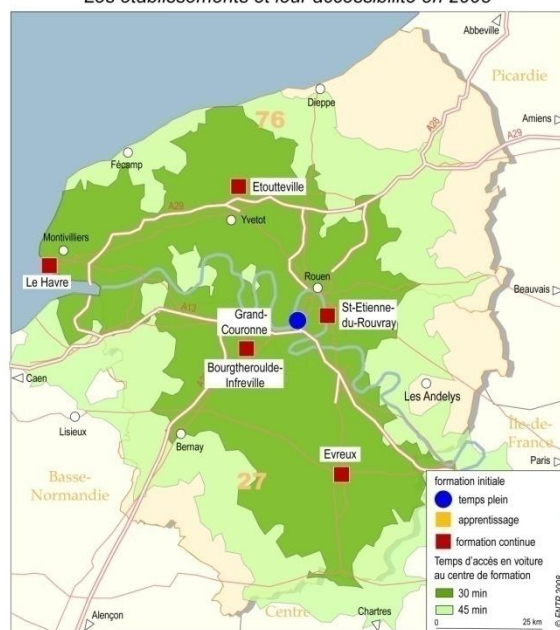
30

Demandeurs d'emploi

0

Source AFPA

Constructeurs d'ouvrages d'art en béton armé
Les établissements et leur accessibilité en 2008



Les jeunes sortants de formation :

5 à 6 diplômés

Jeunes sortants actuellement de formation vers le marché du travail

Non diplômés

2 à 3

Diplômés

5 à 6

Ensemble

8

Une relation « emploi formation » à développer

Un besoin de 39 jeunes qualifiés pour un maximum possible de 6 jeunes diplômés.

L'actuel dispositif de formation ne répond que très faiblement au besoin en main d'œuvre qualifiée des entreprises.

De plus la suppression programmée du BEP nécessite une réflexion rapide sur les ajustements à faire.

Besoin Couvert à 15 %